



## **OSISKO ANNONCE LE DÉPÔT DU PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE SIMPLIFIÉ EN LIEN AVEC LE FINANCEMENT PAR VOIE DE PRISE FERME**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION  
AMÉRICAINES NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

**(Montréal, le 11 février 2016)** Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (« Osisko » ou la « Société ») annonce qu'elle a déposé un prospectus préliminaire simplifié dans chaque province du Canada et obtenu un visa de l'Autorité des marchés financiers pour qualifier la distribution de 9 940 000 unités d'Osisko (« unités »), et les actions ordinaires et bons de souscription sous-jacents à ces unités. Les unités sont émises en vertu du financement d'unités par voie de prise ferme précédemment annoncé, à un prix de 15,10 \$ CAD par unité, pour un produit total brut de 150 094 000 \$ CAD (l'« offre »). Le prospectus préliminaire simplifié a également été déposé afin de qualifier 1 491 000 unités additionnelles à un prix de 15,10 \$ CAD par unité, assujetties à une option pour attributions excédentaires exerçable, en totalité ou en partie, par les preneurs fermes de l'offre.

Des copies du prospectus préliminaire simplifié et des documents qui y sont intégrés peuvent être obtenus sur demande au secrétaire corporatif de Redevances Aurifères Osisko Ltée en faisant parvenir une demande écrite au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 300, C.P. 211, Montréal, Québec, Canada H3B 2S2 (téléphone : (514) 940-0670), et sont disponibles en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les titres offerts n'ont pas été enregistrés conformément à la Securities Act of 1933 des États-Unis, avec ses modifications successives, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou des dispenses applicables d'enregistrement.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 2-3 % NSR sur la mine Island Gold, une redevance de 2 % NSR sur le groupement Sud du projet Lamaque, une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société détient également une participation de 9,8 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

### **Énoncés prospectifs**

*Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs incluent de l'information relative aux attentes d'Osisko en lien avec la qualification des unités et des valeurs mobilières sous-jacentes aux unités, le délai et la capacité d'Osisko d'obtenir un visa pour un prospectus définitif, le délai de qualification des*

unités et valeurs mobilières sous-jacentes à ces unités, l'exercice de l'option pour attributions excédentaires, en totalité ou en partie, par les preneurs fermes de l'offre, l'usage anticipé du produit de l'offre, et la stratégie d'opérations et la condition financière de la Société. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Ces facteurs sont discutés plus en détails dans la notice annuelle de Redevances Aurifères Osisko Ltée pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014 déposée sur SEDAR, et qui fournit d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

---

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

John Burzynski  
Vice-président principal, développement des affaires  
Tel. (416) 363-8653  
[jburzynski@osiskogr.com](mailto:jburzynski@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tel. (514) 940-0670  
[jdelaplante@osiskogr.com](mailto:jdelaplante@osiskogr.com)